

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2025 - 87E**  
**en date du 10 mars 2025**



COMMUNE DE VENELLES

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**  
**DU TAXI N°5 AU BÉNÉFICE DE**  
**MONSIEUR KHELIF CHETOUI**

AM/PS/SC/SG/TG

**Le Maire de la Commune de Venelles,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2213-2, L2213-3 alinéa 2, L2213-6 et L2215-4 ;  
Vu le Code de la route et notamment l'article R221-10 relatif à la vérification de l'aptitude physique du chauffeur de taxi ;  
Vu le Code de commerce et notamment les articles L144-1 à L144-13 ;  
Vu le Code des transports et notamment l'article L3121-1-2 ;  
Vu la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application du 20 décembre 2014 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 1973 fixant les conditions dans lesquelles s'exerce, dans le département des Bouches-du-Rhône, la profession de conducteur de taxi ;  
Vu l'arrêté Municipal n°2006/30 du 3 février 2006 réglementant la circulation et le stationnement des taxis et des voitures louées avec chauffeur sur le territoire de la commune ;  
Vu l'arrêté n°A2020-426E en date du 26 mai 2020, portant sur l'autorisation de stationnement n°5 ;  
Vu l'arrêté n° A2020-532E en date du 25 juin 2020 portant sur l'autorisation de stationnement n°5 à Monsieur Khelif CHETOUI, locataire de l'autorisation de stationnement de Monsieur Mathieu FASIUS  
Vu l'arrêté n°A2022-452AG en date du 23 mars 2022 attribuant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Lionel TCHAREKLIAN, Conseiller Municipal ;

--- 0 0 ---

Considérant que Monsieur Khelif CHETOUI, locataire de l'autorisation de stationnement de Monsieur Mathieu FASIUS souhaite changer de véhicule pour exercer son activité ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° A2023-844E en date du 7 septembre 2023

**Article 2 :** Le véhicule désormais désigné pour l'exercice de cette profession et affecté à l'autorisation de stationnement n°5 est immatriculé FA-043-BF, marque Volkswagen Caddy, n° de série WV2ZZZ2KZJX139174, puissance fiscale 7.

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Venelles, le 10 mars 2025

**Pour le Maire, Arnaud MERCIER**

Le Conseiller délégué à la gestion de l'espace public en lien avec les activités commerciales et artisanales et du suivi de l'application de la réglementation publicitaire.

Lionel TCHAREKLIAN

Certifié affiché du ..... au .....

Le directeur général des services,  
Philippe SANMARTIN



